

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 00147

Numéro SIREN : 948 060 926

Nom ou dénomination : A+ ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2023 sous le numéro de dépôt 2380

A+ ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 10 Rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE
948 060 926 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 17 JANVIER 2023

Les soussignes :

- **La Société CALL**, représentée par Monsieur Laurent ALPHONSE es qualité de Président, propriétaire de 6.000 actions ;
- **Monsieur Antony FERNANDEZ**, propriétaire de 4.000 actions

Agissant en qualité de seuls associés de la Société A+ ET ASSOCIES, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est 10 Rue Horace Bertin, 13005 MARSEILLE et après avoir pris connaissance du texte des projets des résolutions qui leur sont soumis ont pris ensemble, conformément à l'article 26.3 des statuts, les décisions suivantes :

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – Nomination d'un Directeur Général

Les associés, connaissance prise de la proposition du Président relative à la nomination de Monsieur Laurent ALPHONSE en qualité de Directeur Général de la Société, décident à l'unanimité de donner mandat, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, sans que celle-ci ne puisse excéder celle des fonctions du Président à

Monsieur Laurent ALPHONSE
Né le 17 mars 1973 à Sisteron (04)
Demeurant 4 Rue Montplaisir, 13007 MARSEILLE
De nationalité française

DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

La Société CALL
Monsieur Laurent ALPHONSE



Monsieur Antony FERNANDEZ

